



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-160

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-03-11-00046 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-00015 CH CHATEAUROUX (2 pages)	Page 3
R24-2021-03-11-00041 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0004 CH SAINT AMAND (2 pages)	Page 6
R24-2021-03-11-00042 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0014 CH CHATILLON (2 pages)	Page 9
R24-2021-03-11-00051 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0030 CRF LE CLOS ST VICTOR (2 pages)	Page 12
R24-2021-03-11-00044 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0034 CH LOCHES (2 pages)	Page 15
R24-2021-03-11-00043 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0036 CH LEVROUX (2 pages)	Page 18
R24-2021-03-11-00040 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0038 CH BUZANCAIS (2 pages)	Page 21
R24-2021-03-11-00039 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0039 CH CHINON (2 pages)	Page 24
R24-2021-03-11-00032 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0040 CH BEAUGENCY (2 pages)	Page 27
R24-2021-03-11-00050 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0044 CH DREUX (2 pages)	Page 30
R24-2021-03-11-00038 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0045 CH BLOIS (2 pages)	Page 33
R24-2021-03-11-00035 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0046 CHAM (2 pages)	Page 36
R24-2021-03-11-00049 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0047 CH CHATEAUDUN (2 pages)	Page 39
R24-2021-03-11-00036 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0048 NEUVILLE (2 pages)	Page 42
R24-2021-03-11-00030 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0049 CH PITHIVIERS (2 pages)	Page 45
R24-2021-03-11-00037 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0050 CHRO (2 pages)	Page 48
R24-2021-03-11-00033 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0051 CHEVALDONNE (2 pages)	Page 51
R24-2021-03-11-00034 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0052 LES SABLONS (2 pages)	Page 54
R24-2021-03-11-00031 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0053 ADAPT AMILLY (2 pages)	Page 57
R24-2021-03-11-00048 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0055 CH LA LOUPE (2 pages)	Page 60

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00046

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-00015 CH
CHATEAUROUX

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc
N° FINESS : 360000053
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine et obstétrique	11	894,68 €
Chirurgie et gynécologie	12	1094,10 €
Psychiatrie adulte	13	724,02 €
Psychiatrie infanto-juvénile	14	750,58 €
Spécialités coûteuses	20	1655,10 €
Soins de suite et de réadaptation	30	540,42 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hôpital de jour médical	50	729,47 €
Chimiothérapie HDJ	53	729,47 €
Psychiatrie adulte HDJ	54	521,79 €
Psychiatrie Infanto-Juvénile HDJ	55	521,79 €
Soins de suite et de réadaptation HDJ	57	374,85 €
Psychiatrie Adulte HDN	60	158,24 €
HAD	70	326,79 €
Chirurgie Ambulatoire	90	971,35 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00041

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0004 CH SAINT
AMAND

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE
DEPARTEMENT FINANCEMENT ET PERFORMANCE
DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond
N° FINESS : 180000069
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au centre hospitalier de Saint Amand-Montrond sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	492,62 €
Gynécologie-obstétrique	12	1 135,30 €
Soins de suite et de réadaptation	30	246,39€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Médecine et Gynéco-obstétrique	50	535,02 €
Soins de suite et de réadaptation	57	156,51 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Saint Amand-Montrond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00042

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0014 CH CHATILLON

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier Châtillon sur Indre
N° FINESS : 360000103
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Châtillon sur Indre;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier du centre hospitalier de Châtillon sur Indre sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	204,73 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Châtillon sur Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00051

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0030 CRF LE CLOS ST
VICTOR

ARRETE

fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre de Rééducation Fonctionnelle
« Le Clos St Victor » à Joué les Tours
N° FINESS : 370000218
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre de Rééducation Fonctionnelle Le Clos St Victor à Joué les Tours;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au Centre de Rééducation Fonctionnelle « Le Clos St Victor » à Joué les Tours sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Rééducation fonctionnelle	31	244,62 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Rééducation fonctionnelle	56	176,13 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice du Centre de Rééducation Fonctionnelle Le Clos St Victor à Joué les Tours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le directeur Général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00044

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0034 CH LOCHES

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier Paul Martinais de Loches
N° FINESS : 370000614
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre Hospitalier Paul Martinais de Loches ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au Centre Hospitalier Paul Martinais de Loches sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant €
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine HC et HTP	11	962,69
Chirurgie HC et HTP	12	1 357,79
Soins de Suite et de Réadaptation HC	30	475,55
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Unité HCD	10	803,70
Médecine et Chirurgie (Hospitalisation de Jour)	50	927,71
Psychiatrie HTP	54	548,94

ARTICLE 2: un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3: le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la Directrice du Centre Hospitalier Paul Martinais de Loches sont chargés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00043

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0036 CH LEVROUX

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier de Levroux
N° FINESS : 360000111
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre Hospitalier de Levroux;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au Centre Hospitalier de Levroux sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	183,39 €

ARTICLE 2: un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3: le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du Centre Hospitalier de Levroux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00040

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0038 CH BUZANCAIS

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier de Buzançais
N° FINESS : 360000095
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre Hospitalier de Buzançais;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au Centre Hospitalier de Buzançais sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	163,56 €

ARTICLE 2: un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3: le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du Centre Hospitalier de Buzançais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00039

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0039 CH CHINON

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier de CHINON
N° FINESS : 370000606
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Chinon ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au Centre Hospitalier de Chinon sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant €
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine HC - CSG - HTCD - Maternité	11	814,78
Psychiatrie HC Appt th.	13	744,20
Soins de Suite et de Réadaptation	30	376,38
SSR Pédiatrique	35	787,35
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Cancéro HJ CSG HJ	53	700,48
Psychiatrie HJ	54	514,77
SSR Pédiatrique	56	404,18

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la Directrice du Centre Hospitalier de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00032

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0040 CH BEAUGENCY

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Beaugency
N° FINESS : 450000138
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Beaugency ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de Beaugency sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	398,34€
Soins de suite	30	159,23€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Beaugency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00050

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0044 CH DREUX

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Dreux
N° FINESS : 280000183
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Dreux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de Dreux sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	655,57 €
Chirurgie et gynécologie-obstétrique	12	1 169,77 €
Psychiatrie adultes	13	551,08 €
Spécialités coûteuses Réanimation	20	1 926,96 €
Spécialités coûteuses Soins intensifs	26	1 221,36 €
Soins de suite	30	449,37 €
Médecine physique et de réadaptation	31	520,96 €
Accueil familial – psychiatrie enfants	33	404,92 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Médecine et Chirurgie	50	1 002,30 €
Chimiothérapie	53	1 926,96 €
Psychiatrie adulte de jour	54	288,33 €
Psychiatrie enfant de jour	55	470,86 €
Rééducation fonctionnelle	56	438,84 €
Psychiatrie adultes de nuit	60	288,33 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Dreux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00038

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0045 CH BLOIS

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier « Simone Veil » de BLOIS
N° FINESS : 410000087
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier « Simone Veil » de Blois;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier « Simone Veil » de Blois sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	710,83€
Chirurgie et gynécologie-obstétrique	12	1 205,22€
Psychiatrie adultes	13	453,66€
Spécialités coûteuses	20	2 949,84€
Soins de suite et de Réadaptation	30	282,36€
Médecine Physique et de réadaptation	31	539,08€
Placement familial	33	132,08€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hospitalisation de jour (psychiatrie adultes)	54	331,68€
Hospitalisation de nuit en psychiatrie	60	331,68€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date

de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier « Simone Veil » de Blois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00035

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0046 CHAM

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de l'agglomération montargoise
N° FINESS : 450000104
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de l'agglomération montargoise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de l'agglomération montargoise sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
USC	10	259,00€
Médecine-Pédiatrie	11	945,00€
Chirurgie-Gynécologie obstétrique	12	1305,00€
Psychiatrie adultes	13	881,00€
Réanimation	20	1032,00€
USIC	26	443,00€
USI Pédiatrie		
Soins de suite et de réadaptation	30	297,00€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hospitalisation de jour - Médecine	50	265,00€
Hospitalisation de jour - Psychiatrie adultes	54	215,00€
Hospitalisation de jour - Psychiatrie infanto-juvénile	55	317,00€
Chirurgie ambulatoire	90	754,00€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de l'agglomération montargoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00049

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0047 CH
CHATEAUDUN

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Châteaudun
N° FINESS : 280500075
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Châteaudun ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de Châteaudun sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine et spécialités médicales	11	1 013.51 €
Soins de suite	30	437.63 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hospitalisation de jour-médecine chirurgie	50	502.90 €
Oncologie-Chimiothérapie	53	506.06 €
Chirurgie ambulatoire	90	502.90 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directrice du centre hospitalier de Châteaudun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00036

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0048 NEUVILLE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier « Pierre Lebrun » de Neuville Aux Bois
N° FINESS : 450000153
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier « Pierre Lebrun » de Neuville aux Bois;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier « Pierre Lebrun » de Neuville aux Bois sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	437,06€
Soins de suite	30	293,67€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier « Pierre Lebrun » de Neuville aux Bois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00030

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0049 CH PITHIVIERS

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Pithiviers
N° FINESS : 450000112
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier Pierre Lebrun de Pithiviers;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de Pithiviers sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	829,78€
Soins de suite	30	464,79€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Médecine et chirurgie	50	778,35€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00037

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0050 CHRO

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre Hospitalier Régional d'Orléans
N° FINESS : 450000088
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier régional d'Orléans;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier régional d'Orléans sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	1 398,65 €
Chirurgie et gynécologie obstétrique	12	1 701,32 €
Spécialités couteuses	20	2 668,81 €
SSR Gériatrique	30	634,01 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Radiothérapie Hospitalisation Temps Partiel	10	165,30 €
Hospitalisation de jour (cas général)	50	994,03 €
HDJ Traitement onéreux	51	1 951,96 €
Dialyse hémodialyse	52	864,00 €
SSR Hospitalisation Temps Partiel	56	515,07 €
Chirurgie ambulatoire	90	1 085,31 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date

de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier régional d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00033

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0051 CHEVALDONNE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
de l'hôpital de jour Pierre CHEVALDONNE à Orléans
N° FINESS : 450000393
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 l'hôpital de jour Pierre CHEVALDONNE à Orléans;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars de l'hôpital de jour Pierre CHEVALDONNE à Orléans sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
Journée SAFT	33	238,77 €
Hôpital de jour (1/2 journée)	55	321,12 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur de l'hôpital de jour Pierre CHEVALDONNE à Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00034

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0052 LES SABLONS

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre de convalescence « Les Sablons » à Chécý
N° FINESS : 450014956
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre de convalescence « Les Sablons » à Chécý;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au Centre de convalescence « Les Sablons » à Chécý sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite et de réadaptation	30	167,96€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur du Centre de convalescence « Les Sablons » à Chécy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00031

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0053 ADAPT AMILLY

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre de réadaptation fonctionnelle A.D.A.P.T. Loiret à Amilly
EJ FINESS : 930019484
EG FINESS : 450000526
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre de réadaptation fonctionnelle A.D.A.P.T. Loiret à Amilly ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au du centre de réadaptation fonctionnelle A.D.A.P.T. Loiret à Amilly sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
Hospitalisation complète		
Service spécialisé ou non (état végétatif chronique)	10	299,51 €
Rééducation fonctionnelle et réadaptation	31	290,89 €
Hospitalisation à temps partiel		
Rééducation fonctionnelle et réadaptation	56	102,10 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur du centre de réadaptation fonctionnelle A.D.A.P.T. Loiret à Amilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00048

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0055 CH LA LOUPE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de La Loupe
N° FINESS : 280000225
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de La Loupe ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de La Loupe sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	308,95 €
Soins de suite et de réadaptation	30	205,36 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, la directrice du centre hospitalier de La Loupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL